

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, Jeudi 4. février 1813.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

Berlin, 9 janvier.

Le général de division comte Baraguay-d-Hilliers, colonel-général des dragons et grand officier de l'Empire, est mort ici le 6 du courant après une courte maladie. Il a été enterré le 7 dans une église catholique avec tous les honneurs dus à son grade.

ROYAUME DE WURTEMBERG.

Stuttgart, 10 Janvier.

Le conseil d'état s'est rassemblé hier matin au palais ; S. M. l'a présidé.

On a chanté ce matin dans toutes les églises de cette résidence des cantiques d'actions de grâces, pour remercier le Très-Haut d'avoir préservé S. M. du danger qui menaçait ses jours. La même chose aura lieu dimanche prochain dans toutes les églises du royaume.

(La gazette de Stuttgart, qui publie cet article, ne donne aucuns détails sur le danger que le roi a couru.

Voici ce que nous en (ont appris des nouvelles particulières :)

„ Le roi étant à la chasse et se trouvant dans un petit bâtiment qui sert d'abri à S. M. pour tirer sur le gibier que l'on fait passer devant elle, on sentit une odeur d'amadou brûlé. Ne voyant rien dans ce bâtiment qui pût donner lieu à cette odeur, le roi en sortit ; on fit des fouilles sous le bâtiment, et bientôt on découvrit de la poudre et des matières inflammables. „

VARIÉTÉS.

Recueil de fables, par Mr. Arnaud de l'institut. Paris in 12. fig.

L'origine de l'Apologue s'explique par la nature même des langues primitives qui furent essentiellement pauvres parcequ'elles idées de l'homme étoient très-bornées, et essentiellement figurées parcequ'elles étoient pauvres. En effet, il est sensible qu'au lieu de recourir à l'invention d'un mot nouveau qui exigeoit un certain effort de génie et qui pouvoit nuire d'ailleurs à la clarté de la pensée, on suppléa longtemps aux vides des vocabulaires, en appliquant par comparaison le nom d'une chose ou d'une idée connue, à une idée, à une chose encore innommée. Cet emprunt d'expressions se présente si naturellement à l'esprit qu'il n'est pas rare de voir les exemples s'en renouveler dans la bouche des enfans, et dans celle des personnes qui commencent l'étude d'une langue.

Ainsi le grand mérite poétique des langues primitives, s'il consiste, comme on peut le croire, dans cette abon-

Une publication du ministère d'état qui a paru le 17 janvier à Stuttgart assure mille ducats de récompense, et la promesse de taire son nom, à quiconque donnera des indices positifs sur cet abominable complot ; et dans le cas où il y auroit trempé lui même, on lui promet en outre la plus entière impunité. Les récompenses seront d'ailleurs proportionnées à la nature et à l'étendue des renseignements.

M. de Floret, conseiller de la légation autrichienne près la cour de France, a passé ici le 7, pour se rendre de Vienne à Paris. Depuis quelques jours, l'échange des courriers entre ces deux capitales est assez fréquent.

(Journal de Paris.)

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Au palais des Tuileries, le 22 décembre 1812.

NAPOLÉON, Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Sur le rapport de Notre grand-juge ministre de la justice ;

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Le délai accordé aux habitans des Provinces-Illyriennes par l'art. 46 du décret du 30 septembre 1811 pour l'inscription des privilèges et hypothèques antérieurs

dance de figures et d'images dont elles sont tissées, résulte d'une véritable défecuosité qui existoit en elles, de leur indigence même ; ce qui n'a pas empêché que les langues modernes, parvenues à représenter presque toutes les idées par un mot propre, mais frappées de l'élégance que les figures donnoient au discours, n'en aient sans autre, nécessité conservé l'usage. La poésie est donc à proprement parler „l'imitation du premier langage de l'homme. „

Les premiers objets qui frappèrent l'homme, dans le système au milieu duquel il se trouvoit placé, furent sans doute les animaux, ses ennemis ou ses serviteurs naturels. Les uns lui disputoient l'empire du Monde, les autres l'aiderent à le conquérir ; et la connoissance de leurs facultés et de leurs mœurs fût nécessairement la plus intéressante de ses études.

Dès lors il tira de cette source inépuisable d'observations une foule de brillantes métaphores, aussi intelligibles et plus vives que n'auroit été le sens propre. La fourmi agile et toujours occupée fût l'emblème du travail et de l'économie, la cigale sédentaire et babillarde celui

à la mise en activité du Code Napoléon dans ces provinces, est prorogé jusqu'au premier janvier 1814.

Art. 2. Notre grand-juge ministre de la justice et notre ministre des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera inséré au bulletin des loix.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état, par *interim*,

Signé, le duc de CADORE.

Pour copie conforme,

Le ministre des finances,

le duc DE GAETE.

Par décret de S. M., rendu au palais des Tuileries, le 16 Janvier 1813, M. le Général de division, comte Nansouty, a été nommé Colonel-Général des Dragons.

Par décret de S. M., rendu au palais des Tuileries, le 24 Janvier 1813, M. Duhamel, inspecteur-divisionnaire des mines, a été nommé inspecteur-général des mines, en remplacement de M. Lefebvre d'Hellancourt, décédé.

Par décret de S. M., rendu au palais des Tuileries, le 24 janvier 1813, M. Parison a été nommé inspecteur-général des haras, en remplacement de M. Beaufranchet d'Ayat, décédé.

Par décret de S. M., rendu au palais des Tuileries, M. Joseph Solanet a été nommé inspecteur-général des haras, en remplacement de M. Ligniville, démissionnaire.

S. M. a donné, le 14 janvier 1813, son approbation au choix fait de M. Alexandre Duval, par la classe de la langue et de la littérature françaises, de l'Institut impérial de France, pour remplir la place vacante par la mort de M. Legouvé.

de l'oisiveté; le seul nom du lion rappeloit la force et le courage comme celui du renard l'adresse et la fourberie; et il ne fallût que développer ce tte figure si simple pour créer l'apologue, qui n'est effectivement qu'une métaphore en action.

On sent quel avantage immense les philosophes devoient tirer de ce genre, qui exerce la même censure morale que la satire sans tomber dans son insultante personnalité, et qui est par conséquent bien plus propre à instruire et à corriger les hommes qu'une leçon immédiate. Aussi l'apologue ou la parabole est la première forme dont on ait revêtu les conseils de la sagesse (1): ordinairement enfermée dans un petit nombre de vers, et sûre de plaire en se voilant d'un mensonge innocent et offi-

(1) Je ne parle pas du proverbe qui n'est, si l'on veut s'exprimer ainsi, que l'ellipse de l'apologue; à tel point qu'il n'est pas d'apologue qu'on ne puisse réduire à la forme proverbiale, et de proverbe qu'on ne puisse élever à celle de l'apologue, réciproquement.

S. M. a approuvé, le 3 janvier 1813, au palais des Tuileries, un projet de décret délibéré en Conseil d'Etat, sur le rapport du Ministre des finances et portant ce qui suit:

„Le décret impérial du 9 décembre 1812, portant abolition de la féodalité dans les départemens des Bouches-de-l'Elbe, des Bouches-du-Weser, et de l'Ems-supérieur, est rendu applicable au département de la Lippe, et y sera en conséquence publié et exécuté.,,

S. M. a approuvé le 12 janvier 1813, au palais des Tuileries, un projet de décret délibéré en Conseil d'Etat, sur le rapport du Ministre des manufactures et du commerce, et portant que le métal de cloche venant de l'étranger ne paiera qu'un droit de deux francs par quintal métrique.

S. M. a approuvé, au palais des Tuileries, le 12 janvier 1813, un projet de décret délibéré en Conseil d'Etat, sur le rapport du Ministre de l'intérieur, et portant ce qui suit:

„Les dispositions des décrets du 20 juillet 1808, concernant les juifs qui n'ont pas de nom de famille ou de prénom fixe, et du 18 aout 1811 relatif à ceux des habitans des départemens de la Hollande, qui, jusqu'alors, n'avoient pas eu de noms de famille et des prénoms fixes, sont déclarées applicables aux habitans des départemens des Bouches-de-l'Elbe, des Bouches-du-Weser, de l'Ems Supérieur et de la Lippe, qui, jusqu'à présent, n'ont pu en avoir eu de noms et des prénoms fixes.,,

S. M. a approuvé au palais des Tuileries, le 10 janvier 1813, un projet de décret délibéré en Conseil d'Etat, sur le rapport du Ministre des cultes, et portant approbation du règlement du Cardinal Archevêque de Lyon, concernant l'exécution du décret impérial du 13 thermidor an 13, qui affecte le sixième du produit des chaises, bancs et places dans les églises, au soulagement des prestres âgés ou infirmes.

cieux, une vérité utile vola de bouche en bouche, sans autre moyen de se perpétuer que la tradition qui l'avoit recueillie; et celle dont la nudité auroit choqué tous les regards ne dut l'immortalité qu'à son ingénieux artifice.

Quoique la fable puisse être regardée comme le plus ancien de tous les genres littéraires, il s'en faut de beaucoup qu'elle en soit le plus usé. Nos mœurs toujours mobiles, nos ridicules toujours divers offrent sans cesse une matière nouvelle à ses piquantes allégories; si La Fontaine ne a trouvé si peu de successeurs dignes de lui, ce n'est pas faute de sujets,

et ce champ ne se peut tellement moissonner que les derniers venus n'y trouvent à glaner (1).

Il y a longtems que les fables de M. Arnaud sont impatientement attendues, et leur publication est un événement trop intéressant dans la littérature française pour qu'un journal français, quel que soit d'ailleurs son plan

(1) LaFontaine, fab. 1.ere, liv. 3.

Paris, 25 janvier.

Il seroit trop-long de retracer ici l'expression unanime des sentimens de toutes les villes et de tous les cantons de l'Empire, qui concourent avec une émulation soutenue de zèle et de dévouement à la formation d'une armée de cavalerie. Il nous suffira d'offrir un court tableau des principaux résultats de cet élan spontané qui s'est communiqué avec la plus grande vitesse d'une extrémité des états de S. M. l'Empereur jusqu'à l'autre.

La ville de Laon a présenté quatre cavaliers, montés et équipés; celle de Chartres, dix; Clermont, un; les communes rurales des trois cantons de Versailles, cinq; Saint-Germain, cinq; Vervins, deux; Saint-Quentin, huit; Soissons, huit; Nogent-le-Rotrou et Dreux, un par trois mille ames de population; Chateaudun, trois; Melun, deux; les communes rurales du canton de Melun sud et les communes rurales du canton de Melun nord, quatre; Brié-sur-Hyères, un; Fontainebleau, quatre; Senlis, un; le canton de Songeons, département de l'Oise, trois; le canton de Marseille, même département, trois; Pont-Sainte-Maxence, un; le canton de Grand-Couronne, arrondissement de Rouen, deux; les communes de Nogent-le-Rotrou, un par 3500 ames; celles d'Anisy-le-Château, trois; le canton d'Enghien, sept; les communes du canton de la Loupe, département d'Enre et Loire, trois; les communes rurales du canton de Soissons, trois; Chateauroux, trois; Chaumont, quatre; Arcis-sur-Aube, un; Troyes, quinze; Louvain, vingt-cinq; les communes rurales de Chartres nord et sud, six; les cantons de l'arrondissement d'Arras, trente; Arras, vingt; Sedan, sept; Besançon, vingt; Duclair, arrondissement de Rouen, trois; le canton de Dour, arrondissement de Mons, huit; le canton de Lens, même arrondissement, même nombre; etc. etc. etc.

Partout le recrutement s'opère à l'instant même où il est ordonné; les deux cent chevaux fournis par le département de l'Oise étoient déjà arrivés à Versailles trois jours après la date de celui où ils ont été votés; dans certains départemens il a été institué des pensions de 300

et sa destination particulière, ait le droit de la passer sous silence.

Il n'y a personne parmi les lecteurs sensibles aux charmes de la belle poésie qui ne soit curieux de s'assurer jusqu'à quel point un auteur distingué dans la carrière de Corneille a pu se montrer digne de parcourir encore celle de La Fontaine. C'est une question qui n'est pas difficile à résoudre quand on connoit les excellents apologues que M. Arnaud a disséminés dans plusieurs feuilles publiques, avant l'impression de son recueil, et qui en donnoient une idée si avantageuse, toutefois bien justifiée par l'accueil qu'il vient d'obtenir,

M. Arnaud n'a point contesté au premier de nos fabulistes, la glorieuse et incontestable épithète d'*inimitable*, mais il a judicieusement pensé qu'on pouvoit, sans l'imiter, se placer à un rang assez honorable après lui, et personne ne doutoit qu'il ne pronvât ce qu'il avoit pensé. C'étoit en effet une mode assez ridicule et dont il lui convenoit de s'affranchir que cette condescendance obligée avec laquelle on ne manquoit jamais de reconnoître,

francs en faveur des quatre premiers cavaliers nouvellement enrôlés qui obtiendroient la croix d'honneur.

Le conseil d'état offre cent chevaux équipés. On assure que le sénat en offre cinq cents; le corps des agens-de-change, vingt; les administrateurs de la régie des droits-réunis, et les chefs et employés de l'administration centrale et tous ceux en résidence à Paris un pareil nombre. La plupart des administrations et corporations de la capitale font de semblables offres. Ces marques de dévouement justifient la grande confiance qu'ont toujours eue les souverains dans la nation, et rappellent ces belles paroles de Louis XIV en donnant, en 1712, au maréchal de Villars, le commandement de l'armée de Flandre. Le roi qui, dans les campagnes précédentes, avoit exigé une grande circonspection de ses généraux, lui dit: *Cherchez l'ennemi et livrez lui bataille. Je n'exige pas que vous le battiez, mais je veux que vous l'attaquiez. Si vous avez du dessus, vous me l'écrivrez et à moi seul. Je monterai à cheval, je passerai par Paris, votre lettre à la main; je connois le français; je vous menerai quatre cent mille hommes.*

En Italie, les autorités municipales de différens cantons du département du Mella ont délibéré d'offrir un contingent, composé de cinquante six cavaliers; savoir, quinze du premier canton de Brescia, quatre du second, quatre du troisième, quatre du quatrième, cinq de Lonato, cinq de Montechiaro, deux de Rovigno, deux de Cardone, et quinze du district de Verolanova.

Le département d'Olone en présente quarante huit, savoir huit de Gallarate, quatre de Cuggiono, trois de Soma, six de Saronno, trois de Belgiojoso, trois de Casorate, deux de Landriano, six de Corte Olona, dix de Pavie, trois de Binasco.

Le département du Po, onze pour Crémone, trois pour Pieve d'Olmo, cinq pour Soresina, quatre pour Casalbutano, deux pour Pescarolo, six pour Pizzighettone.

Dans le département du Lario, le premier canton de Como, sept et le second deux; San-Fedele, un; Erba, quatre; Cautù, trois; Appiano, quatre; Tradate, trois; Menaggio, deux; Bellaggio, un; Gravedona, trois; Porlezza, un; Bellano, deux.

dans une humble préface, ce titre de La Fontaine, sauf à ne rien épargner ensuite pour le lui faire perdre. N'est il pas permis de croire que la lyre de l'apologue a plus d'une corde, et si La Fontaine les a touchées presque toutes avec succès, ne peut-il pas résulter cependant d'une nouvelle combinaison de leurs accords des effets qu'il n'a pas prévus lui-même? Il est inimitable parcequ'il est naïf au degré le plus parfait, et qu'il est de l'essence de la naïveté de ne pouvoir être imité; mais cette qualité charmante est-elle d'ailleurs si absolument et si nécessairement identique au style de la fable qu'il ne puisse se soutenir que par elle? Esope n'est pas naïf, quoiqu'il soit admirablement simple. Gabrias n'est pas naïf; il est précis, énergique et sententieux; Phèdre va plus loin, et c'est en lui le chef d'œuvre de l'art que l'élégance ne nuise pas au naturel. Le charme des fables orientales consiste presque toujours dans un rapprochement singulier, dans une chute inattendue qui semble exclure cette ingénuité d'expressions, d'ailleurs si fugitive qu'elle se perd en passant d'une langue dans l'autre. On ne disputera ce-

La ville de Modène, conjointement avec les communes du premier canton du département du Panaro par délibération du 23 janvier a fait l'offre de douze cavaliers.

Un tel exemple sera imité par les autres cantons de ce département; on doit le plus grand éloge au zèle patriotique de MM. Tadini Oldofredi, qui en est préfet; le comte Enée François Montecucoli Laderchi, maire de Modène, le baron Diofebo Cortese, Antoine Levizzani, Joseph Candrini, Joseph Fabri et Claude Boschetti, qui se sont constitués cautions pour la restitution de la somme de quarante mille francs employée à l'acquisition des chevaux et des haras.

La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut a nommé, le 25 janvier, à la place vacante par la mort de M. Larcher, M. Boissonade, professeur de littérature grecque à l'académie de Paris, et l'un des collaborateurs du *Journal de l'Empire*. Il a été élu au premier tour de scrutin, ayant obtenu 16 voix sur 30. M. le docteur Bosquillon et M. le baron de Pommeréuil étoient au nombre de ses concurrents.

M. Boissonade est très-avantageusement connu dans la littérature par un excellent travail sur Philostrate. On prétend qu'il prépare aussi une édition de Marinus et de Proclus sur le Cratyle. Enfin, on attend de lui un dictionnaire de la langue française, rédigé sur le plan du dictionnaire anglais de Johnson, et, qui, à juger de ce nouvel ouvrage par ce qui est sorti jusqu'ici de sa plume, ne sera pas inférieur à son modèle.

PROVINCES ILLYRIENNES. STATISTIQUE.

Au Rédacteur.

Monsieur, j'ai vu quelques lecteurs tirer de votre dernier article sur la *Statistique Illyrienne*, N.° 3 du *Télégraphe*, l'induction peut-être fautive que vous regardiez l'histoire d'Illyrie comme neuve encore et que vous ne pensiez pas qu'on s'en fût occupé avant vous. Cependant, vous citez *Schonleben*, et vous pouviez connaître encore *Valvasor*, *Granell* et *Zeiler*. Ce ne sont toutefois pas les seuls auteurs qui se soient livrés avec succès à débrouiller

pendant point à Esope, à Gabrias, à Lockman, à Phèdre, une place très éminente parmi les fabulistes de tous les temps.

Il falloit, au reste, autre chose que des raisonnemens pour bien établir cette hypothèse; il falloit de bonnes fables d'un genre nouveau; et, pour en composer de pareilles, il falloit joindre le don de bien penser au talent de bien écrire.

Cette tâche appartenait de droit à M. Arnaud, et je regrette que les bornes de cet article ne me permettent pas de le prouver par plus d'un exemple.

L'Aigle, l'Aiglon et le Soleil,

à S. M. le Roi de Rome.

L'oiseau roi veut-il reconnaître

S'il a transmis sa force au fruit de son amour;

Si l'aiglon sera digne un jour

Du noble sang qui l'a fait naître?

A l'heure où du soleil le front plus épuré

notre histoire. Celle de Dalmatie en particulier a été souvent traitée et me paroît assez bien connue. Persuadé que vous daignerez accueillir cette observation, que je vous adresse pour l'honneur littéraire de l'Illyrie, je vous prie de vouloir bien l'insérer dans un de vos prochains Numéros.

Recevez, Monsieur, etc.

Réponse.

Je me félicite de trouver dans quelques unes des personnes qui me font l'honneur de me lire ce zèle scrupuleux pour la vérité et cet intérêt pour la littérature nationale. J'en puis conclure en effet que je n'étois pas mal fondé dans mes espérances quand j'osois appeler l'attention des savans Illyriens sur la *Statistique* de leur patrie, et cette pensée est un encouragement.

L'histoire d'une nation peut être considérée de plusieurs manières différentes. Elle est générale ou particulière, ancienne ou moderne, civile ou ecclésiastique, politique ou naturelle. Or, l'Illyrie n'a pas eu d'historiens généraux, et c'est la seule induction qu'il soit possible de tirer de mes expressions. Les auteurs que l'on a la bonté de m'indiquer et que je connoissois au moins de nom ne sont eux-mêmes que des monographes; les termes dont je me suis servi en parlant de *Schonleben* prouvent assez qu'il ne regardois point son ouvrage comme unique en son genre, et si je l'ai nommé seul, c'est parce que l'exemple auquel je rapportois cette citation n'avoit pas besoin de l'étalage d'une érudition d'ailleurs extrêmement facile; mais quand, au lieu de trois auteurs dont personne n'ignore l'existence, on m'opposeroit tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits et de *Thalberg*, et de *Thomasich*, et d'*Erber*, et de *Bruschius*, et de *Bucelin*, et de *Wallner*, et de *Megiser*, et de *Pesler*, et d'*Unvestus*, et de *Paracelst*, et de *Paumgartner*, et de *Coronini*, et de *Bauzer*, et de *Garagnano*, et d'*Arénte de la Croix*; quand on joindroit à cela la liste innombrable des Historiens de Raguse, d'Istrie et de Dalmatie, jusqu'au superbe voyage de *Costas*; quand on m'allégueroit plus d'historiens du seul lac de Zirchnitz que je n'en ai compté jusqu'ici, et *Kircher*, et *Wernher*, et *Steinberg*, et son traducteur français, et les naturalistes et les voyageurs de toutes les nations, il n'en seroit pas moins vrai que cette riche énumération d'histoires locales et temporaires n'indiqueroit tout au plus que des matériaux pour une histoire générale qui n'a pas encore été écrite. C'est précisément ce que j'ai cherché à exprimer au commencement de l'article dont il est question, et comme il est probable que je l'ai fait d'une manière un peu louche, puisque mes assertions mal entendues excitent une réclamation, je remercie sincèrement mon correspondant de m'avoir fourni l'occasion de cet éclaircissement.

De splendeur inonde l'espace,
Saisissant l'espoir de sa race,
Il l'enlève et lui fait contempler face à face
Le prince étincelant du royaume azuré.
Sur cet éclat que rien n'efface
Si l'aiglon jette un regard assuré
Sans eligner même la paupière;
S'il fixe un œil audacieux
Sur l'immortel foyer d'où jaillit la lumière
Qui nous force à baisser les yeux;
Exhalant l'orgueil qu'il respire,
L'aigle annonce à la terre, au ciel, au monde entier
Qu'il a reconnu l'héritier
Et de la foudre et de l'empire.
Toi qu'aux vœux des français l'Amour vient de donner,
Qu'en ton berceau sa main se plaît à couronner;
Je te présage un règne aussi grand que prospère,
Si tout en l'admirant tu peux, sans t'étonner,
Entendre ou lire un jour l'histoire de ton père.